



A Saint-Denis, le 29 juin 2020

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**MISSION DES SERVICES PENITENTIAIRES
DE L'OUTRE-MER**

Service pénitentiaire d'insertion et de probation
de la Réunion

Décision portant délégation de signature

Madame Karine BERNAUD AVRIL, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Réunion par intérim

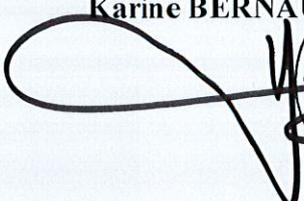
Vu l'arrêté n°2258 du 29 juin 2020 du le préfet de la Réunion, Jacques BILLANT, portant délégation de signature à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Réunion par intérim, pour tous les actes financiers et juridiques se rapportant à l'exécution des dépenses et recettes, relevant de l'activité de ses services, inscrites aux titres 3, 5 et 6 du budget du ministère de la Justice, se rapportant au programme 107 de l'Administration pénitentiaire,

Vu l'article 2 dudit arrêté autorisant la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Réunion par intérim à subdéléguer sa signature,

DECIDE :

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie DAGUENET, secrétaire administrative, responsable de l'économat du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Réunion.

La Directrice par intérim,

Karine BERNAUD AVRIL



SPIP REUNION

15 bis Chemin Saint-Léonard
97490 SAINTE-CLOTILDE
Téléphone : 0262 3159 00
Télécopie : 0262 31 59 03